

Bilan Qualité 2009

D'où vient l'eau
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli
et entérocoques/100ml

7 résultats conformes sur 7 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 28.5 °F -
maxi : 29.4 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 42.9 mg/l -
maxi : 48.5 mg/l

Eau conforme



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.05 mg/l -
maxi : 0.05 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0.2
µg/l

Eau non conforme



► Tous les résultats des
analyses pour les autres
paramètres sont conformes aux
limites de qualité.

Votre réseau : Vous êtes alimentés en eau potable par le **réseau principal** de la commune de CHAMPIER, dont les installations sont régie directe autres par la Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers.

Origine de l'eau :

L'eau provient du captage de La Vie de Nantoin, qui exploite, sur la commune du MOTTIER, la nappe alluviale du Liers

Traitement :

L'eau distribuée fait l'objet d'une désinfection à base de chlore.

NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée par la Communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers, sur le **réseau principal de CHAMPIER**, au cours de l'année 2009, présente une qualité bactériologique satisfaisante; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les autres paramètres chimiques recherchés. Des traces de pesticides au dessus de la limite réglementaire ont cependant été mises en évidence sans occasionner de restriction pour la consommation.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.